

LA ROCHELLE
Espace Encan

Jeudi 23

Vendredi 24

OCTOBRE

2008

SALON DE L'ENTREPRISE

Entrée
Gratuite

L'accélérateur d'opportunités !

**GESTION
&
FINANCEMENT**

**FORMATION
&
DÉVELOPPEMENT**

ENTREPRISE

**REPRISE
&
TRANSMISSION**

**SERVICES
&
ÉQUIPEMENTS**

CONTACT : Agence ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS • 05 46 28 97 70

DOSSIER EXPOSANT 2008

PRÉSENTATION DU SALON DE L'ENTREPRISE

► Ses objectifs :

- Promouvoir la **création** d'entreprise auprès d'un large public
 - Servir le **développement** des entreprises sur le territoire
 - Assurer la **pérennité** des entreprises à transmettre
 - Organiser la **rencontre** de tous les acteurs
 - Mettre en lumière les **dispositifs** et solutions des partenaires
-

► Les sujets abordés :

Création	Développement	Financement	
Formation	Transmission	Gestion	
Services	Équipements	Reprise	Innovation
Export	Franchise		

► Les chiffres clés :

- x 90 partenaires & exposants
 - x 20 Conférences & Ateliers Pratiques
 - x 3 500 m² d'espace d'exposition
 - x ... et près de 4 000 visiteurs attendus !
-

► Un visitorat qualifié et professionnel :

- x **Créateurs, Repreneurs & Porteurs de projets :**
salariés cadres, jeunes diplômés et étudiants en supérieur...
- x **Chefs d'Entreprise & Cadres Dirigeants :**
PME/PMI, PE/TPE, Entrepreneurs individuels, artisans, commerçants...
- x **Experts & Conseils :**
Experts-Comptables, Avocats, Notaires, Consultants, Conseils...
- x **Réseaux d'Accueil & d'Accompagnement :**
Collectivités Territoriales, Réseaux, Fédérations Professionnelles...

CONTENU DE L'ÉDITION 2008

6 ESPACES THÉMATIQUES : soit 3 500 m² d'exposition !

1 RUE du Financement :

Banques, assurances, cautionnement, capital-risque, business-angels, crédit-bail...

2 RUE du Conseil Juridique, fiscal & social :

Avocats, experts-comptables, conseils, protection sociale, mutuelles, prévoyance, retraite...

3 RUE des Réseaux & Territoires :

Collectivités territoriales, associations professionnelles, réseaux d'accompagnement, clubs d'entreprises...

4 RUE du Service aux Entreprises :

Équipement, bureautique, informatique, internet, telecom, ressources humaines, intérim, international...

5 RUE de la Formation : Nouveau

Organismes de formation, OPCA, cabinets de recrutement...

6 PLACE de la Santé et Sécurité au travail : Nouveau

Sécurité des bâtiments, risques industriels, gestion des déchets, protection des travailleurs...

Les TEMPS FORTS :

X Des Ateliers Pratiques de 30' • Thématiques précises avec interventions de professionnels

L'étude de marché, le marketing téléphonique, booster ses actions commerciales, se simplifier l'emploi, le recrutement de personnes handicapées...

X Des Conférences d'1h15 • Sujets d'actualité traités par des spécialistes

Entreprendre autrement pour un développement durable ? Comment valoriser et protéger ses innovations ? Comment se développer à l'international ? Comment fidéliser ses collaborateurs ?

→ Nous souhaitons vous donner plus largement la parole grâce à **vos expertises et témoignages**.

Merci de nous faire part de **vos souhaits d'intervention** à l'un de ces Ateliers ou Conférences.

Nous sommes également à votre écoute pour toute suggestion de thématique à aborder.

X Soirée des Entrepreneurs en présence des partenaires, exposants, élus et acteurs économiques de la région.

X Événements et animations des partenaires & exposants :

Remises de Prix, annonces de partenariats, signatures de Conventions...

X Rendez-Vous d'Affaires - 2^e édition

Rendez-vous professionnels ciblés pour rencontrer jusqu'à 12 responsables d'entreprises parmi ceux inscrits. Ces Rendez-vous se déroulent sur une journée pendant le Salon.

Durée de chaque rendez-vous : 20'.

COMMUNICATION

► AFFICHAGE & RELAIS DE DIFFUSION :

- **55** panneaux Seniors (320 x 240 cm) sur **La Rochelle**, pendant 15 jours.
- **30** panneaux Sucettes (120 x 176 cm) sur **La Rochelle**, pendant 15 jours.
- **2 000** affichettes diffusées par nos partenaires (Chambres Consulaires, Conseil Général de la Charente-Maritime, CDA La Rochelle) et par les relais de diffusion (exposants, prescripteurs...) de la région.

► PUBLICITÉ & PARTENARIATS MÉDIAS :

- Insertions publicitaires dans la presse économique nationale et régionale,
- Spots radio promotionnels,
- **PRESSE** : L'Entreprise, Entreprendre, La Tribune, Newzy, Challenges, Réussir, Chef d'Entreprise, Franchise magazine, Repreneur magazine, ICF Commerce, InfoÉco, Journal des Professionnels, SUD OUEST, Aunis Éco, L'Artisanat, un Atout...
- **RADIOS** : France Bleu, Alouette, Accords, Demoiselle FM, Europe 2, Forum...

► MARKETING DIRECT • 35 000 dépliant :

- **Diffusion** auprès de nos partenaires (Chambres Consulaires, Conseil Général de la Charente-Maritime, CDA La Rochelle), exposants, institutions, prescripteurs et entreprises **de la région**.
- **2 000** invitations envoyées aux acteurs économiques régionaux
- **5 000** programmes (A5 - 20 pages) sont remis aux visiteurs.

► INTERNET & E-MAILING :

- **E-mailing** auprès des réseaux de dirigeants d'entreprise (Clubs d'Entreprises 17, MEDEF, CGPME, ressortissants Chambres Consulaires, DCF, CJD...)
- **Référencement** sur les sites partenaires, sites spécialisés, moteurs de recherche...

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dates : Jeudi 23 & Vendredi 24 OCTOBRE 2008
- Nouveaux horaires : Jeudi : 9h - 19 h et Vendredi : 9h - 17 h
- Lieu : Espace Encan • LA ROCHELLE (centre ville - à coté de l'Aquarium)
- ENTRÉE GRATUITE
- *Guide Pratique de l'Entreprise* offert à tous les visiteurs
- Espace Restauration sur place (proposé par un traiteur professionnel)
- 90 exposants & partenaires - 4 000 visiteurs attendus

OFFRES EXPOSANTS

STAND PRIVILÈGE :

	P.U. H.T. €
<input type="checkbox"/> 9 m ²	1 200 €
<input type="checkbox"/> 12 m ²	1 500 €
<input type="checkbox"/> 18 m ²	2 200 €
<input type="checkbox"/> 27 m ²	3 300 €

Nous consulter pour une superficie supérieure.

Ce prix comprend : Pour un stand de 9 m² (sans angle)

- ✓ La location de la surface au sol,
- ✓ L'aménagement de votre stand : cloisons mélaminées, moquette au sol, un rail de 3 spots, un boîtier de 2 prises électriques et une enseigne à votre nom.
- ✓ Le nettoyage et le gardiennage durant toute la durée du salon.
- ✓ Le MOBILIER : 1 table et 3 chaises* par module de 9 m².

* Mobilier complémentaire disponible à la location. Voir fiche ci-après.

Montant du stand choisi : € H.T.

STAND PREMIUM :

Formule réservée aux Fédérations, Syndicats, Entreprises de moins de 5 ans, Consultants et Indépendants.

Superficie : 6 m²

Prof. : 3 m x largeur : 2 m

Ce prix comprend : Pour un stand de 6 m² (sans angle)

- ✓ La location de la surface au sol,
- ✓ L'aménagement de votre stand : cloisons mélaminées, moquette au sol, un rail de 3 spots, une prise électrique et une enseigne à votre nom.
- ✓ Le nettoyage et le gardiennage durant toute la durée du salon.
- ✓ Le MOBILIER : 1 table et 2 chaises* par module de 6 m².

* Mobilier complémentaire disponible à la location. Voir fiche ci-après.

STAND PREMIUM 6 m² : 380 € H.T.

DROITS D'INSCRIPTION : 120 € H.T. :

Ils comprennent les frais de dossier, 5 badges exposants, 50 invitations Salon, 2 invitations à la soirée inaugurale, le référencement dans le *Guide Pratique de l'Entreprise* (5 000 ex) et votre présence sur le site internet pendant 1 an.

OFFRE RENDEZ-VOUS D'AFFAIRES - 2^e édition

Frais d'inscription* offerts aux 50 premiers exposants !**

Lors de leur 1^{ère} édition en 2007, ces Rendez-Vous d'Affaires ont réuni **130 entreprises** et plus de **1 000 rendez-vous professionnels** ont été réalisés sur une après-midi !
Les entreprises participantes ont eu en moyenne 7 rendez-vous de 20' chacun.
70% des exposants y ont participé.

Les projets de coopération suite à ces Rendez-Vous sont de 3 en moyenne par entreprise.

* D'une valeur de 80 € net

** Date de réception du Dossier d'Inscription faisant foi.

Réservez votre encart publicitaire ci-après

SUPPORTS DE COMMUNICATION PROPOSÉS

ENCART PUBLICITAIRE dans le Guide de l'Entreprise !

→ Remis gracieusement à tous les exposants, partenaires, collectivités et visiteurs du salon.

Quantité : 5 000 ex. Format : 148,5 x 210 mm - Quadri - Fichiers à remettre par vos soins

Si vous souhaitez faire concevoir votre encart publicitaire, ajoutez au prix de chacune des pages les Frais de Maquette ci-dessous.

	Format	P.U. H.T.	* Frais de maquette H.T.	Case à cocher selon votre choix
• 4 ^e de couverture	140 x 200 mm	1 700 €	170 €	
• 2 ^e /3 ^e de couverture	140 x 200 mm	1 250 €	170 €	Déjà réservées
• 1 page intérieure	140 x 200 mm	800 €	170 €	
• 1/2 page intérieure	140 x 95 mm	600 €	130 €	
• 1/4 page intérieure	140 x 45 mm	400 €	80 €	

Montant de l'insertion choisie : € H.T.

BANDEAUX ON-LINE sur le site du Salon : www.forum-entreprise17.fr

20 000 visiteurs - Durée de mise en ligne : 1 an. Fichier à fournir par vos soins.

Bannière partagée en tête du site : 350 € H.T.
4 annonceurs maximum en rotation. Mise en ligne dès réception des éléments.

SAC OFFICIEL

5 000 sacs remis gratuitement aux visiteurs à l'entrée du Salon - Sacs biodégradables.

Personnalisation d'une face du sac officiel : 680 € H.T.
Réservée à 2 annonceurs. Impression 2 couleurs.

LOCATION DE MOBILIER

ACCUEILLIR...



Ensemble SAMBA

1 comptoir bois
&
sa chaise haute



Ensemble BODEGA

1 table haute bois
&
ses 2 chaises hautes

ÉCHANGER...



Ensemble JOKER

1 table basse carrée noire
&
ses 2 chauffeuses en cuir noir



Ensemble SQUARE

1 table ronde bois
&
ses 3 chaises lattées bois



Ensemble TECK

1 table carrée
&
ses 2 chaises en teck

ET RECEVOIR...



Frigidaire 120 l



Écran plasma sur pied

Cette présentation est non exhaustive. N'hésitez pas à nous consulter pour d'autres besoins.

Ce mobilier est proposé à la location, sous réserve de disponibilité.

Pensez à le réserver dès l'envoi de votre Dossier de Participation.

VOTRE CONTACT TECHNIQUE : Sophie DESVIGNES

Agence ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS - 05 46 28 97 71

s.desvignes@atlantika-evenements.com

SALON DE L'ENTREPRISE

Jeudi 23 & Vendredi 24 OCTOBRE 2008

Espace Encan • LA ROCHELLE

TARIFS DE LOCATION DE MOBILIER COMPLÉMENTAIRE

DÉSIGNATION	P.U. H.T.	Quantité	Total H.T.
ENSEMBLE JOKER - 2 chauffeuses cuir + 1 table basse	200 €		
• Chauffeuse cuir noir - à l'unité	70 €		
• Table basse carrée - 55 x 55 cm - à l'unité	78 €		
ENSEMBLE SAMBA - 1 comptoir bois + 1 chaise haute	130 €		
• Comptoir d'accueil bois - à l'unité	112 €		
• Chaise haute bois - à l'unité	28 €		
ENSEMBLE BODEGA - 1 table haute + 2 chaises hautes	115 €		
• Table haute bois - 70 x 70 cm - à l'unité	72 €		
• Chaise haute bois - à l'unité	28 €		
ENSEMBLE TECK - 1 table + 2 chaises	85 €		
• Table carrée en teck - 75 x 75 cm - à l'unité	65 €		
• Chaise pliante en teck - à l'unité	15 €		
ENSEMBLE SQUARE - 1 table bois + 2 chaises	50 €		
• Table bois ronde - diamètre 78 cm - à l'unité	43 €		
• Chaise lattée bois - à l'unité	6 €		
FRIGIDAIRE	120 €		
Contenance 120 L. Livré avec chariot. L 54 - P 72 - H 99 cm			
ÉCRAN PLASMA LCD 42" sur pied	475 €		
Écran 106 cm. Livraison, installation et reprise.			

TOTAL H.T. :

Montant H.T. à reporter sur la feuille de réservation de stand
et joindre ce document à votre Dossier EXPOSANT

BON POUR ACCEPTATION DE LOCATION

CACHET & SIGNATURE

Signature du responsable
et cachet de l'entreprise

FICHE D'INSCRIPTION

Nom / Raison Sociale :
Nom du contact :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Fax :

Activité (descriptif précis) :
(En cas de nouveauté ou innovation, faites-nous parvenir par mail un descriptif + 1 visuel afin de les insérer dans le Dossier de Presse)

Mail (obligatoire) :
Site Internet :
Nom et adresse de la société à facturer (si différents) :

INSCRIPTION DANS LA LISTE DES EXPOSANTS (prévue dans le Guide Pratique de l'Entreprise)

À COMPLÉTER UNIQUEMENT SI ELLES DIFFÈRENT DE CELLES CI-DESSUS

Nom Organisme / Raison sociale :
Adresse :
Code postal : Ville : Tél. :

VOTRE ENSEIGNE : Inscrivez ci-dessous le nom que vous souhaitez sur l'enseigne de votre espace.

Merci d'écrire en lettres majuscules - 20 caractères maximum - Espaces inclus

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Je sélectionne la RUE correspondant à mon activité : **Impératif**

Rue du Financement Rue du Conseil Juridique, fiscal & social Rue des Réseaux & Territoires
 Rue des Services aux Entreprises Rue de la Formation Place de la Santé & Sécurité

Je souhaite participer aux Rendez-Vous d'Affaires : OUI NON Dans la limite des places disponibles

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :	TOTAL STAND :	€
	TOTAL MOBILIER SUPPLÉMENTAIRE :	€
	TOTAL SUPPORT DE COMMUNICATION :	€
	DROITS D'INSCRIPTION H.T. : 120.....	€
	TOTAL GÉNÉRAL H.T. :	€
	TVA 19,6 % :	€
	TOTAL GÉNÉRAL T.T.C. :	€

**À renvoyer
AVANT LE 30 MAI 2008**

Ce Dossier de Réservation est à renvoyer à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS accompagné de votre règlement libellé au même ordre.

- Pour toute réservation AVANT LE 30 MAI 2008, règlement d'un acompte de 50 % du montant T.T.C.
- Le solde devra être versé avant le 30 septembre 2008, à réception de facture.
- Pour toute réservation APRÈS LE 30 MAI 2008, règlement du montant total T.T.C.
- Aucune réservation ne sera prise en compte sans règlement joint.
- L'encaissement de ce chèque assurera la réservation de ce stand.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Vente.

Cachet et signature

Le :

VOTRE CONTACT COMMERCIAL : Agence ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS - Xavier ROQUEL
21, rue Treuil des Filles - 17140 Lagord - LA ROCHELLE - Tél. : 05 46 28 97 70 - Fax : 05 46 28 27 27
Mail : x.roquel@atlantika-evenements.com - Site : www.atlantika-evenements.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MANIFESTATION

CONDITIONS D'ADMISSION ET DE PARTICIPATION

Art.1 – Les organismes désireux d'exposer ont eu connaissance du présent règlement et l'acceptent sans réserve ainsi que ceux établis à titre complémentaire par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS et les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France. Ils acceptent toutes dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce dans l'intérêt de la manifestation.

Art.2 – Les Dossiers de Réservation devront être adressés à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS - 21, rue du Treuil des Filles - 17 140 LAGORD- LA ROCHELLE, avant le 30 MAI 2008. Les demandes qui parviendraient après cette date seront inscrites en liste d'attente, dans l'ordre chronologique des demandes d'admission et les emplacements seront alors attribués au prorata des espaces disponibles.

Art.3 - Les Dossiers seront soumis à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS qui, après examen, statuera sur les admissions et, en cas de refus, n'aura pas à motiver la décision qu'elle notifiera au candidat. En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS.

Art.4 – Les demandes d'admission, signées par l'exposant, ne seront valables que si elles sont formulées sur les Dossiers de Réservation officiels fournis par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS et devront être obligatoirement accompagnées d'un acompte de 50 % du montant total T.T.C. Dès leur inscription, s'ils le désirent, les exposants ont la possibilité de régler la totalité de la somme due au titre de l'indemnité de location.

Art.5 – Il est formellement interdit aux exposants, sauf accord avec ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS, de céder, sous louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur emplacement.

Art.6 – L'indemnité d'occupation est due dès l'inscription qui n'est valable que si elle est accompagnée de l'acompte prévu au règlement. Le solde est dû à réception de facture, dans le mois précédant l'ouverture du salon. Une quittance sera délivrée lors du paiement intégral de la facture.

Art.7 – Cette quittance sera indispensable pour retirer auprès de nos services techniques les badges exposant. Au cas où le stand ne serait pas entièrement réglé dans les délais fixés, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se réserve le droit de disposer de l'emplacement et ne sera pas dans l'obligation de rembourser les exposants des sommes déjà versées. En cas d'annulation survenant par un demandeur avant le 30 Juin 2008, l'organisateur conserve à titre d'indemnité une somme égale à 50 % de la valeur de l'emplacement réservé.
Du 1^{er} Juillet au 15 Septembre 2008 : 75 %.
À moins d'un mois : 100 %.

Art.8 – Les exposants prendront les lieux dans l'état où ils les trouveront et devront les laisser dans le même état. Toutes détériorations causées du fait de leurs installations et décorations étant à leur charge.

Art.9 – Les plans du salon sont établis par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS qui répartit les emplacements dans l'ordre des inscriptions, en tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés.

Art.10 – Si pour des raisons impératives, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

INSTALLATION ET DÉCORATION DES STANDS

Art.11 – Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant le premier jour du montage de l'exposition. Sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation

sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Art.12 – Il est suggéré aux exposants de réaliser un stand attractif respectant les normes particulières d'agencement des stands. Les stands devront, durant les heures d'ouverture, être en permanence occupés par un représentant de la société exposante (ly compris pendant l'heure du déjeuner). Tout abandon de stand fera considérer ce dernier comme disponible et sera sanctionné par la fermeture du stand ainsi que par l'enlèvement du matériel, soit appartenant à la société exposante, soit loué par cette dernière en vue de l'aménagement du stand.

Art.13 – Les exposants devront obligatoirement respecter, en ce qui concerne l'aménagement des stands, les dimensions des cloisons indiquées.

Art.14 – En cas d'aménagement spécifique, ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS devra être informé par l'exposant afin de pouvoir conserver l'esprit général du salon.

Art.15 – Tous les stands devront être complètement aménagés et les articles exposés mis en place dans les délais prévus. Pour des raisons impératives de sécurité, il n'existe pas de locaux réservés au stockage des emballages, les exposants devront obligatoirement prévoir leur enlèvement avant l'ouverture du salon. Toute infraction à cette clause sera sanctionnée. L'aménagement peut commencer à la date indiquée par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS. Chaque exposant pourvoit lui-même au transport et à la réception des matériels qui lui sont destinés.

Art.16 – Les exposants devront se conformer aux instructions pour la réglementation des entrées et sorties de marchandises et notamment pour la circulation des véhicules de toutes sortes dans l'enceinte du salon.

DÉMONSTRATIONS SONORES – BRUIT

Art.17 – Toutes démonstrations sonores et bruyantes, l'utilisation de sonorisation ou autres sont formellement interdites sur le stand de l'exposant en dehors d'une cabine insonorisée ou d'un lieu fermé répondant à des normes telles qu'aucune gêne ne pourrait être occasionnée pour l'entourage immédiat de l'exposant.

PUBLICITÉ – PROGRAMME – PROSPECTUS

Art.18 – L'organisateur assurera la publication d'un programme offert aux visiteurs. Les coordonnées nécessaires pour la rédaction de ce programme seront fournies par les exposants sous leur responsabilité. Dans le cas où ce programme ne pourrait être édité pour une raison de force majeure, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité à l'organisateur. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autre, qui pourront se produire.

Art.19 – La diffusion des circulaires, brochures, catalogues, imprimés ou objets de toute nature est interdite à l'intérieur comme à l'extérieur du salon. Elle n'est autorisée que sur le propre stand de l'exposant.

Art.20 – Les exposants ne pourront s'opposer à ce qu'il soit pris des vues d'ensemble du salon, ni à leur vente.

TENUE DES STANDS

Art.21 – Avant le début de la période d'aménagement, aucun matériel ne peut être introduit dans l'enceinte du salon, aucun colis ou envoi ne peut être reçu. Pendant la période d'aménagement, le matériel pourra être introduit librement sous la seule responsabilité des exposants.

Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué et qui figure sur leur stand. ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS décline toute responsabilité pour la perte ou la détérioration du matériel loué qui ne serait pas enlevé par les entreprises dans les limites prescrites.

Au cas où un exposant n'aurait pas entièrement libéré son stand à l'heure fixée, il s'engage à payer le complément de la location qui pourrait être réclamé à l'organisateur à titre de majoration de loyer pour occupation de longue durée, sans préjudice des mesures que les propriétaires du lieu se

réserveront de prendre pour procéder à la libération des locaux.

SÉCURITÉ

Art.22 – D'une façon générale, les exposants sont tenus de respecter les règlements s'appliquant aux foires, expositions et salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture de police.

ASSURANCES

Art.23 – ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS est responsable civilement en sa qualité d'organisateur de manifestations. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par les tiers aux visiteurs ou exposants. Chaque exposant répond de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations; il doit être obligatoirement couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle. L'exposant n'est pas assuré par ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS contre le vol, l'incendie et le dégât des eaux. Tout exposant doit souscrire une assurance obligatoire en tous dommages pour ses biens propres sur la valeur des installations et contenus exposés pour laquelle ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS décline toute responsabilité. Il doit présenter une attestation d'assurance souscrite auprès d'une compagnie notoirement et solvable.

DISPOSITIONS DIVERSES

Art.24 – ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS aura tous pouvoirs pour décider l'organisation des fêtes, congrès, concours, distribution de récompenses, tombolas... Il pourra également modifier les heures et les dates d'ouverture et de fermeture du salon, en diminuer ou en augmenter la durée sans pour cela donner lieu à aucune demande d'indemnité.

Art.25 – ATLANTIKA EVENEMENTS aura le droit de statuer sur tous les cas prévus au présent règlement. Toutes les décisions seront prises sans appel et immédiatement exécutoires.

Art.26 – Toute infraction à l'une quelconque des clauses du présent règlement pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive de l'exposant contrevenant sans que ce dernier puisse prétendre à aucun remboursement ou compensation. ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS pourra disposer de la façon qui lui conviendra de l'emplacement ainsi laissé libre.

Art.27 – Dans le cas de contestation avec ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS ou avec un autre exposant et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa réclamation à ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS. Toute action introduite avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de cette réclamation serait, du consentement express de l'exposant, déclarée non recevable.

Art.28 – Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le salon ne peut avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

Art.30 – Dans le cas où le salon ne pourrait avoir lieu pour une raison quelconque, les sommes restants disponibles après paiement de toutes les dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées.

Art.31 – Le Tribunal de Commerce de La Rochelle est seul compétent.

Art.32 – Le fichier des exposants du salon est la propriété exclusive d'ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS.

Art.33 – Report et annulation d'insertion publicitaire : pour être acceptées, les demandes de report de parution – et donc d'annulation – devront être notifiées par écrit, dix semaines avant parution.

Agence ATLANTIKA ÉVÉNEMENTS

21, rue du Treuil des Filles - 17 140 Lagord-La Rochelle

Tél. : 05 46 28 97 70 - Fax : 05 46 28 27 27

N° Siret : 424 775 971 000 23